



LA LETTRE DU SIPPR ILE DE FRANCE

Mai 2023

SIPPR IDF : 418, rue Aristide Briand-77350 Le Mée sur Seine
Tél. : 07 87 09 97 86 – mail : sippridf@gmail.com
SITE INTERNET: <https://propriete-rurale-idf.com>



Chers Adhérentes et Adhérents,

La Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale est totalement mobilisée pour vous représenter et faire partager nos idées en participant aux commissions suivantes:

- **Pacte et Loi d’Orientation et d’Avenir Agricoles (PLOAA)** avec des commissions régionales et départementales,
- **Conseil supérieur d’orientation et de coordination de l’économie agricole et alimentaire (Ceso),**
- **Projet de loi Terlier** sur le statut du fermage,
- **Mission de conseil et d’expertise sur les haies, comité national de la biodiversité...**

Face aux enjeux climatiques et au départ à la retraite d’un tiers d’exploitants agriculteurs dans les 10 ans à venir, **notre rôle d’apporteurs de capitaux est plus que jamais important**, pour permettre l’installation d’une nouvelle génération d’agriculteurs, aux exigences de vie différente, qui ne pourra porter seul d’une part le poids du foncier et des bâtiments et d’autre part l’investissement dans l’outil de production.

Mobilisons nous !!!

A cet effet, nous vous rappelons que **Notre Assemblée Générale** se tiendra dans les locaux du **Musée de la Grande Guerre de Meaux le 9 juin 2023**. Elle sera suivie :

- d’une conférence-débat sur **l’Agrivoltaïsme** avec la participation d’un acteur industriel indépendant dans le domaine des énergies renouvelables, d’un notaire spécialisé et d’un expert foncier.
- d’un déjeuner et d’une visite du musée.

Vous allez recevoir prochainement une invitation et une convocation.

Par ailleurs, votre syndicat sera présent et aura le plaisir de vous rencontrer à la 21^{ème} édition de la **manifestation Nature et Vènerie en Fête** qui se tiendra les **13 et 14 mai 2023 au grand Parquet de Fontainebleau**.

Concernant **l’enquête sur la taxe foncière lancée en début d’année**, nous attendons vos réponses pour une étude la plus exhaustive possible. N’hésitez pas à nous contacter si besoin d’information pour remplir le questionnaire.

Enfin, nous vous informons qu’une relance d’adhésion est en cours pour les anciens adhérents qui n’ont pas renouvelé leur adhésion en 2023 (**voir au verso**).

Dans l’attente de vous revoir, n’hésitez pas à consulter notre site internet où vous retrouverez les lettres de la Fédération et nos actualités. A bientôt !

Le Président Francis Chéreau,

APPEL À COTISATION 2023 (RELANCE)

Cette relance s'adresse à nos **adhérents 2021 et 2022** qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation 2023. Nous vous invitons à le faire **au plus tôt**.

6 bonnes raisons d'adhérer :

1. La Propriété Rurale vous **REPRESENTE** dans les différentes commissions
2. La Propriété Rurale vous **DEFEND** en intervenant auprès des pouvoirs publics
3. La Propriété Rurale vous **CONSEILLE**
4. La Propriété Rurale vous **INFORME**
5. La Propriété Rurale vous **AIDE**
6. La Propriété Rurale vous **PROPOSE** les actions à mener pour la préservation, la gestion, l'innovation et la transmission de votre patrimoine rural

Cette adhésion vous permet de bénéficier :

- ✓ d'un accès auprès de nos 3 partenaires expert, juriste et avocat,
- ✓ d'un tarif préférentiel à l'abonnement de la revue nationale (49 € au lieu de 78 €)

Votre adhésion est notre **ressource unique et indispensable** au bon fonctionnement de notre structure dont tous les administrateurs sont bénévoles.

Votre fidélité est le gage de la poursuite et du succès de nos actions. La portée de celles-ci et de nos engagements dépend du **nombre d'adhérents** !

Responsabilité civile : Les personnes qui adhéreront pour la première fois seront automatiquement couvertes pour l'année civile jusqu'au 31/12/2023. Cette assurance devient de plus en plus nécessaire pour tout propriétaire de foncier car nous voyons se profiler une augmentation du coût et nombre de sinistres à la suite d'un contexte haussier du coût des réparations, de la sécheresse (chute d'arbres) et à la présence de fibre optique,

Fermage :

L'indice national des fermages pour 2022 s'établit à 110,26 soit +3,55% par rapport à 2021

AGENDA 2023

CA : 22 mai, 18 septembre, 13 novembre,
11 décembre 2023

AG 2023 : 9 juin 2023

Vous avez besoin de conseils, nous sommes à vos côtés, venez nous rencontrer :

- Conseils personnalisés,
- Bases de données actualisées,
- Confidentialité.

Déclaration revenus fonciers - N'oubliez pas que la cotisation au Syndicat de la Propriété Privée Rurale est déductible de vos revenus fonciers (ligne 221 de la déclaration 2044). Reçu de cotisation envoyé en janvier.

Indice de référence des loyers IRL : 4° trimestre 2022 : 137.26 soit + 0.72% sur un an.